



ASSOCIATION TIMOUN D'HAÏTI BULLETIN DE DON EXCEPTIONNEL "MATTHEW"

Mme/Mlle M. (nom et prénom)

Adresse.....

Code postal Ville ☎

Courriel : @.....

Effectuent un don ponctuel* de €, pour soutenir les actions de l'association en Haïti suite aux dégats causés par le passage de l'ouragan Matthew.

* barrer les mentions inutiles

Date

Signature

Deux écoles sont soutenues par l'association Timoun d' Haïti
soit plus de 450 élèves :

- école maternelle Marie-Soleil (quartier canapé vert à Port-au-Prince)
- école fondamentale de Demontreuil (près de Jacmel dans le sud du pays)



Les dons à Timoun d'Haïti, association reconnue d'intérêt général, donnent droit à une réduction d'impôt dans les limites prévues par la loi (sur 100 € de don 66 € sont déductibles de votre impôt sur le revenu). Les dons sont destinés au soutien de nos actions sur place.

Timoun d'Haïti En Haïti depuis 1995

Siège social (nouvelle adresse) : 13 rue de l'Épinette - 59491 Villeneuve d'Ascq
Tel. 06 60 89 80 05 - contact@timounhaiti.org

Correspondant pour le sud : Francis Ghélardi - Chemin des faysses 84750 VIENS
Tel. 06 11 81 28 25 timounhaiti.sud@orange.fr

Association Loi 1901 habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux / www.timounhaiti.org